



RÈGLEMENT & CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. ORGANISATEUR

L'association Ridin'Family organise un « FESTIBIKE TOUR » le **samedi 3 juin 2023** à l'adresse suivante : Espaces verts des ramiers - 31120 - Lacroix-Falgarde.

Association RIDIN'FAMILY

Président : José MARTINEZ

Adresse postale : 25 Route de la Gleyzette, 31120 LACROIX-FALGARDE

Numéro SIRET : 851 165 373 00016

Pour tous renseignements, consulter le site Internet : <https://www.ridin-family.com>
ou écrire à : contact@ridin-family.com

2. PROGRAMME DE LA JOURNÉE

- 07H30-08H30 : Départ Randos Héroïque 100km et Extrême 70km (retrait plaque à partir de 07H00)
- 08H00-09H00 : Départ Rando Sportive 45km (retrait plaque à partir de 07H30)
- 09H00-10H00 : Départ Rando Loisir 25km (retrait plaque à partir de 08H30)
- 09H30-10H30 : Départ Rando Famille 11km (retrait plaque à partir de 09H00)
- 09H00-09H30 : Départ Rando Mixte VTT 7km + canoé N°1 (retrait plaque à 08H30)
- 13H30-14H00 : Départ Rando Mixte VTT 7km + canoé N°2 (retrait plaque à 13H00)

- 10H00-18H00 : Ouverture du salon des exposants
- 10H00-13H30 et 14H00-17H30 : Initiation VTT Trial (activité gratuite)
- 10H00-13H30 et 14H00-17H30 : Initiation draisienne (activité gratuite)
- 10H00-13H30 et 14H00-17H30 : Accès Airbag sur inscription payante
- 11H00, 12H30 : Démonstrations/Show de VTT Trial
- 10H00-13H00 : Accès au pumptrack / Dirtpark sur inscription payante

- 10H00-13H00 : Training Épreuve Dirt libre sur inscription payante
- 13H00-15H30 : Qualifs Contest Dirt (Kids -17 ans 13H00-14H00 et Adultes +17 ans 14H00-15H00)
- 15H30-16H30 : Finale Contest Dirt Kids et remises récompenses
- 16H30-17H30 : Finale Contest Dirt Adultes et remises récompenses
- 10H00-13H00 : Training Épreuve Trial libre sur inscription payante
- 14H30-16H30 : Qualifs Dual Trial sur inscription
- 18H00-19H00 : Finale Dual Trial et remises récompenses

- 17H45 : Tirage au sort de la Tombola
- 19H00-20H30 : Épreuve Bunny Up
- Soirée DJ et show surprise
- Buvettes et restauration sur place midi et soir

3. RÈGLEMENT

Tout visiteur, randonneur ou compétiteur qui prendra part à une activité, sera censé en connaître le présent règlement et s'engager à le respecter.

3.1. RANDONNÉES

La manifestation proposera des randonnées VTT de 11, 25, 45, 70 et 100 km ainsi qu'une randonnée mixte VTT/canoë.

Le départ et l'arrivée auront lieu à l'Espace vert des Ramiers de Lacroix-Falgarde, sur la commune de Lacroix-Falgarde, 31120.

Les parcours seront réalisés sans chronométrage en départ libre, ouverts à toute personne en bonne santé, aptes à la pratique du VTT.

Les parcours seront accessibles en VTT musculaire, VTTAE, et Gravel.

6 parcours seront proposés :

- **FAMILLE 11 km 100 D+**
> accessible à partir de 6 ans sous la responsabilité d'un parent et en solo à partir de 16 ans sur présentation d'une autorisation parentale de participation à l'épreuve.
100 personnes attendues.
- **LOISIR 18km 400 D+**
> accessible à partir de 7 ans sous la responsabilité d'un parent et en solo à partir de 16 ans sur présentation d'une autorisation parentale de participation à l'épreuve.
150 personnes attendues.
- **SPORTIVE 45km 1200 D+**
> accessible à partir de 16 ans en solo sur présentation d'une autorisation parentale de participation à l'épreuve.
150 personnes attendues.
- **EXTRÊME 70km 1900 D+**
> accessible à partir de 18 ans.
100 personnes attendues.
- **HÉROÏQUE 100km 2000 D+**
> accessible à partir de 18 ans.
50 personnes attendues.
- **PARCOURS MIXTE VTT/CANOË 7km aller en VTT + retour en canoë, 180m D+ >**
> accessible à partir de 7 ans sous la responsabilité d'un parent. L'activité sera sous-traitée à un organisme spécialisé en canoë. Le nombre de places sera limité à 2 x 20 personnes.

Pour les parcours EXTRÊME et HÉROÏQUE, il n'y aura aucun balisage, une trace GPS sera envoyée la veille de la manifestation par mail.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier les circuits.

Points de ravitaillements :

Des ravitaillements seront mis à disposition des participants.

Il y aura au moins un ravitaillement sur chacun des parcours.

Les participants devront se rendre au ravitaillement de la course à laquelle ils sont inscrits. Ils devront veiller à disposer, au moment de quitter le poste de ravitaillement, de la quantité d'eau nécessaire pour rallier le ravitaillement suivant ou l'arrivée. Des aliments salés sucrés seront également proposés.

Inscription et retrait des plaques :

La participation à une randonnée sera soumise à une inscription préalable dont les tarifs sont présentés au point « conditions générales de vente ».

Pour des raisons d'organisation, le nombre de participants sera limité à 610 participants.

Il sera donc préférable de s'inscrire à l'avance, en ligne, sur <https://www.festibike.fr/billetterie/>

L'inscription sur place sera possible dans la limite des places disponibles.

Une plaque de guidon numérotée et strictement personnelle sera fournie à chaque participant à son enregistrement le jour de l'événement. La plaque sera à retirer à l'accueil, sur présentation d'un justificatif (billet d'entrée, pièce d'identité).

Elle sera obligatoire pour accéder à la zone de départ et devra demeurer entièrement lisible lors de la course, y compris en cas d'intempérie.

Départ libre des vététistes après pointage et validation de l'inscription à l'espace accueil dans le respect des tranches horaires ci-après définies :

Parcours	km	Retrait plaque	Départ 1 ^{er} participant	Départ dernier participant
HÉROÏQUE	100	07H00	07H30	08H30
EXTRÊME	70	07H00	07H30	08H30
SPORTIVE	45	07H30	08H00	09H00
LOISIR	25	08H30	09H00	10H00
FAMILLE	11	09H00	09H30	10H30
MIXTE VTT CANOE	7 + Retour canoe	08H30 13H00	09H00 13H30	09H30 14H00

Dispositif de signaleurs et serre-fil :

Un dispositif de signaleurs professionnels et bénévoles sera mis en place.

Un serre-fil fermera chaque randonnée (sauf pour le parcours Héroïque et Extrême).

Secours :

Un service de secours sera présent sur le site. Il sera assuré par « La protection civile de Haute-Garonne ». Les équipes de secouristes seront basées sur le festival et pourront se rendre sur les parcours en cas d'urgence.

Un service d'assistance téléphonique en cas de problème sur un parcours sera mis en place. Les participants devront assurer leur propre assistance mécanique. Les numéros d'assistance seront communiqués avant le départ.

Respect de l'environnement :

Certains parcours emprunteront des sentiers se trouvant dans ou à proximité de la Réserve Naturelle Régionale Confluence Garonne-Ariège.

La Réserve Naturelle Régionale Confluence Garonne-Ariège, située au sud de l'agglomération toulousaine, s'étend sur près de 600 hectares sur un linéaire d'une quinzaine de kilomètres, depuis Venerque sur l'Ariège et Pinsaguel sur la Garonne, jusqu'à la chaussée de la Cavaletade à Toulouse.

Les participants seront tenus de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés en ne laissant aucune trace de leur passage.

Il sera strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur les parcours.

Obligations et recommandations des randonneurs :

-ÂGE : Les randonnées seront accessibles aux majeurs et aux mineurs de moins de 18 ans accompagnés d'un adulte. Les jeunes de 16 ans seront autorisés à participer seuls aux randonnées (jusqu'au parcours Sportif) à condition qu'ils soient munis d'une autorisation parentale.

-SANTÉ : Les épreuves seront ouvertes à toute personne en bonne santé et apte à la pratique du VTT. Les randonneurs prendront soin de choisir la distance adaptée à leur niveau de pratique. Les randonnées n'étant pas chronométrées, le certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme (CACI) pour les non-licenciés ne sera pas obligatoire. Toutefois dans un souci de prévention, l'obtention du CACI sera fortement recommandé.

Le club ne sera pas tenu pour responsable en cas de maladie ou intervention médicale d'un participant survenant pendant ou après la manifestation.

-MATÉRIEL: Le port du casque avec jugulaire fermée sera obligatoire. Le port de gants et de lunettes de protection est vivement conseillé. Prévoir du matériel individuel de réparation, une réserve d'eau, un VTT en bon état de fonctionnement, en particulier les organes de sécurité (freins, pneus, embouts de guidon...), téléphone mobile obligatoire. Les participants seront seuls responsables du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

-BALISAGE : Les participants devront emprunter uniquement les parcours autorisés et balisés par l'Organisateur (sauf parcours HÉROIQUE ET EXTRÊME non balisés).

-PARTAGE DES SENTIERS : Les randonneurs devront respecter les autres usagers des parcours (promeneurs et autres randonneurs VTT,...). Le partage des chemins empruntés devra se faire avec courtoisie.

-CODE DE LA ROUTE : Les randonnées pourront parfois emprunter ou traverser des routes ouvertes à la circulation. Les participants devront être très vigilants et respecter le code de la route, les arrêtés préfectoraux, départementaux ou municipaux réglementant la circulation.

Les randonneurs seront tenus de se mettre en file simple dès lors qu'ils sont sur la chaussée. Ils ne seront pas prioritaires face aux autres usagers de la route.

-PRODUITS INTERDITS : Il sera formellement interdit d'emporter de l'alcool en randonnée. De même, il sera déconseillé d'utiliser des dispositifs audio.

=> En cas de non-respect de ces conditions, l'Organisateur pourra interdire l'accès à toute randonnée ou activité.

3.2. ANIMATIONS ET ÉPREUVES

L'événement proposera de nombreuses activités décrites ci-dessous.

Pour accéder aux animations, il ne sera pas nécessaire de fournir un certificat médical mais toute inscription à une animation décharge l'Organisateur de toute responsabilité en cas d'accident de quelque nature que ce soit.

Initiation VTT Trial :

Activité gratuite.

L'activité consiste à franchir des modules sur un espace délimité par des rubalises.

Elle n'est pas chronométrée.

Elle est accessible à tous les âges et tous les niveaux à partir de 6 ans.

Ouverture de l'activité de 10H à 17H30 avec une pause de 30 minutes à 13H30.

Initiation draisienne :

Activité gratuite.

L'activité consiste à rouler sur un vélo sans pédales sur un parcours matérialisé par des plots.

Elle n'est pas chronométrée.

Elle est accessible aux enfants à partir de 3 ans.

Ouverture de l'activité de 10H à 17H30 avec une pause de 30 minutes à 13H30.

Big airbag BMX freestyle :

Activité payante. Inscription en ligne ou sur place.

L'activité consiste à s'élancer sur une rampe afin de réaliser des sauts avec un VTT, avec un atterrissage dans un matelas gonflable géant.

Elle n'est pas chronométrée. L'espace sera délimité par des rubalises.

Elle est accessible à partir de 8 ans pour les pratiquants de BMX en club, et 12 ans pour les novices.

Ouverture de l'activité de 10H à 17H30 avec une pause de 30 minutes à 13H30.

Montant inscription : De 10H à 13H : 10€ – De 14H à 17H30 : 10€ - 3 sauts : 5€.

Bracelet d'accès à récupérer à l'accueil.

Accès au pumptrack / Dirtpark :

Activité payante. Inscription en ligne ou sur place. Voir CGV.

L'activité consiste à prendre de l'élan depuis un start de départ et de s'élancer sur des lignes de bosses en terre.

Elle est accessible à partir de 7 ans pour les pratiquants de BMX en club, et 12 ans pour les novices.

Ouverture de l'activité de 10H à 13H00.

Montant inscription : 5€.

Bracelet d'accès à récupérer à l'accueil.

Concours de VTT/BMX Dirt :

Activité payante sur inscription en ligne (préférée pour réduire l'attente) ou sur place. Voir CGV.

Les participants seront divisés en 2 catégories : Les kids (- de 17 ans) et les adultes (+ 17 ans).

Ils devront réaliser des sauts et des figures avec leur VTT ou leur BMX.

L'épreuve ne donnera pas lieu à l'établissement d'un classement officiel mais des récompenses seront attribuées aux 3 premiers de chaque catégorie.

Critère d'éligibilité pour accéder à l'épreuve : Savoir mettre un tricks dans la ligne.

Programme des épreuves de Dirt :

- 13H00-14H15 : Qualifs Kids
- 14H15-15H30 : Qualifs Adultes
- 15H30-16H30 : Finale Kids et remises récompenses (lots)
- 16H30-17H30 : Finale Adultes et remises récompenses (price money 150€, 100€, 50€)
- Accès au terrain de 10H00 à 13H00 pour les training compris dans le tarif de l'épreuve.

Les pilotes sont priés de se présenter 20 minutes avant le début des épreuves afin d'assister aux consignes.

Montant inscription : 8 € pour les - de 17 ans et 15 € pour les + de 17 ans.

Bracelet d'accès à récupérer à l'accueil.

Concours de Dual Trial :

Activité payante. Inscription en ligne ou sur place. Voir CGV.

Cette épreuve consiste à réaliser un parcours semé d'obstacles, à franchir et rallier la ligne d'arrivée le plus rapidement possible (épreuve chronométrée).

Durant les qualifications, chaque participant aura deux tentatives pour réaliser son meilleur temps de passage (sauf si il y a trop d'inscrits). Les pilotes réalisant le meilleur temps seront sélectionnés pour participer à l'épreuve de Dual.

Seuls les pneus du vélo seront autorisés à être en contact avec le sol, les obstacles.

Toute autre partie du vélo ou du pilote touchant le sol donnera une pénalité sur le temps global du parcours. Une chute du pilote, la pose au sol de sa main, son pied ou son fessier sera éliminatoire.

Les pilotes ayant réalisé les meilleurs temps de passages s'affronteront dans une course de rapidité. Le départ se faisant en simultané, le vainqueur de la course sera le pilote réalisant le parcours entièrement et ralliant la ligne d'arrivée en premier. Les pénalités s'appliquant aux fautes commises restent les mêmes que durant la phase de qualification.

Il y aura 2 parcours différents :

-1 ouvert à tous les vttistes dont le prérequis est de savoir monter une marche de deux palettes de haut,

-l'autre ouvert aux trialistes à partir du niveau National 3.

Les gagnants seront récompensés par des lots.

Horaires épreuve :

- 14H30-16H30 : Qualifs

- 18H00-19H00 : Finale et remises récompenses
- Accès aux zones de 10H00 à 13H00 pour les training.

Montant inscription : 5€.

Bracelet d'accès à récupérer à l'accueil.

Concours de Bunny Up :

Activité payante. Inscription en ligne ou sur place. Voir CGV.

Il s'agit d'un concours de saut en hauteur. Le but est de sauter par dessus une barre sans la faire tomber et se réceptionner sur le vélo.

Chaque tentative réussie permettra au pilote de continuer le concours et de tenter un saut plus haut lors du prochain tour.

Les pilotes pourront commettre deux échecs (pose d'un pied lors de la réception, chute du pilote ou de la barre à franchir). Passés ces deux échecs, ils seront éliminés.

La hauteur de la barre en début de concours sera de 30 cm et s'élèvera de 5 cm à chaque tour, après la tentative de franchissement de chaque pilote.

Les participants seront libres d'entrer dans le concours à la hauteur de barre de leur choix (+30 cm). Ils pourront attendre que la hauteur augmente avant de commencer.

Le gagnant sera le dernier pilote restant à tenter le franchissement de la barre.

L'épreuve ne donnera pas lieu à l'établissement d'un classement officiel mais les premiers seront récompensés par des lots.

Horaires épreuve : 19H00-20H30.

Montant inscription : 5€.

Bracelet d'accès à récupérer à l'accueil.

=> Toutes les épreuves auront lieu à l'espace vert des ramiers de Lacroix-Falgarde (31120).

Les pilotes seront priés de se présenter 20 minutes avant le début des épreuves afin d'assister aux consignes.

L'ordre des épreuves et les plages horaires de départ sont susceptibles d'être modifiés.

Tombola :

Ridin'Family organise une tombola dont le règlement est le suivant :

Nature des lots : 1 VTT Roscoe 7 taille M/L de la marque TREK.

Valeur du lot mis en jeu : Plus de 1500€ pour une taille M/L mais pourra être ajusté à la taille d'un enfant.

Nature des billets : Carnets numérotés.

Prix du billet : 2€.

Date d'ouverture de la souscription de billets de tombola : 15 avril 2023 à 10H00.

Date de clôture de la souscription de billets de tombola : 03 juin 2023 à 17H30.

La vente des billets se fera par les membres du club durant cette période.

Procédure de tirage au sort : Le tirage au sort sera effectué le 3 juin 2023 à 17H45 sur l'événement FestiBike Tour 2023 à Lacroix-Falgarde par une personne ayant les yeux bandés qui piochera un des billets de façon aléatoire dans l'urne.

Destination du lot retiré : Le lot sera attribué au participant identifié sur le billet choisi au tirage.

Livraison du lot : Le lot sera livré immédiatement après le tirage au sort, sur le site de l'événement.

Les bénéficiaires de cette tombola seront affectés à l'association Ridin'Family, organisatrice de la manifestation sportive « FestiBike Tour ».

3.3. SALON D'EXPOSANTS

Au sein de l'événement, un salon d'exposants accueillera des marques, magasins du monde du vélo et partenaires du club Ridin'Family.

Il sera ouvert au public le Samedi de 10h00 à 18h00.

Toute organisation souhaitant exposer devra commander un emplacement en ligne via le formulaire prévu à cet effet sur le site www.festibike.fr.

Prestations proposées : Voir tarifs sur CGV.

- STAND 3x3m surface nue
- STAND 6x3m surface nue
- STAND 12x3m surface nue
- EXTENSION 3x3m surface nue

Les frais d'inscription au salon des exposants comprennent :

- Emplacement stand nu
- Publicité sur l'espace dédié (jusqu'à 1 mètre devant le stand)
- Communication sur le site festibike.fr avec redirection vers le site de l'exposant
- Communication sur les réseaux sociaux
- Communication aux 450 adhérents Ridin'Family
- Possibilités de tests vélos (gestion des inscriptions par l'Organisateur)

Les frais n'incluent pas :

- La tente ou barnum qui sera fournie et installée par l'exposant
- Le mobilier et le matériel exposant
- L'installation et la décoration particulière des stands
- Le matériel présent sur le stand de l'exposant demeurera sous l'entière responsabilité de celui-ci depuis son arrivée jusqu'à son départ. En cas de vol ou de perte de son matériel (marchandise, équipement, argent...), l'exposant ne pourra en aucun cas porter réclamation auprès de l'organisation du FestiBike. Il sera personnellement assuré pour ce risque.
- La publicité sur le stand

Droits et obligations de l'Organisateur :

L'Organisateur s'engage à :

- garantir l'espace prévu à l'exposant pendant la durée de l'évènement.
- fournir l'ensemble des services associés à sa commande.
- réaliser la publicité en amont de l'évènement sous toutes ses formes (site internet, réseaux sociaux, affichage, médias locaux).

L'Organisateur se réserve le droit de :

- refuser l'inscription au salon des exposants à une entreprise/organisation du fait de son activité qui ne correspondrait pas aux attentes du Comité d'Organisation ou qui n'aurait pas réglé le montant de sa réservation.
- valider les produits que l'exposant souhaitera vendre lors de l'évènement.
- délivrer le stand de son choix à l'exposant, en répondant le mieux possible à ses demandes.
- modifier ou annuler, avec ou sans préavis, tout maintien ou programme de l'évènement qui pourrait être lié à un problème météorologique ou sécuritaire (intempérie, fermeture par les autorités publiques, guerre, épidémies...) sans qu'aucun des participants ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.
- rappeler à un exposant les règles mentionnées dans la présente convention et celles du savoir-vivre, si le bénéficiaire du service abuse de ses droits.
- retirer tout moyen de publicité inapproprié soit du fait de son contenu, soit du fait de son existence même.

Le contenu et les chiffres annoncés dans ce document ne sont pas contractuels.

Droits et obligations des exposants :

L'exposant s'engage à :

- informer sa clientèle, par tous moyens, de sa présence sur l'évènement.
- occuper l'espace qui lui aura été attribué par l'Organisateur (aucun changement d'emplacement sera possible pendant l'évènement).
- gérer par ses propres moyens la logistique liée à son stand (transport, réception, stockage de ses marchandises, opérations de montage et démontage) dans les délais définis.
- utiliser tout moyen pour mettre son stand en valeur, dans le respect des règles énoncées (installer sa publicité sur l'emplacement qui lui aura été réservé).
- des prospectus pourront être distribués par l'organisation (à l'accueil) et par l'exposant (sur son stand). En dehors de ces lieux, il sera interdit de distribuer des prospectus, par l'exposant, sur le festival. Dans un souci d'éco-responsabilité, il est demandé de limiter l'usage de papier et de privilégier d'autres supports (borne à jeux concours, écran de diffusions d'offres, etc.).
- pour plus de visibilité sur l'évènement, il sera possible de prévoir un partenariat de type sponsoring qui fournira à l'exposant une visibilité supplémentaire sur le festival.
- vendre ses produits auprès du public en utilisant ses propres moyens d'encaissement (l'Organisateur ne pourra être tenu responsable du chiffre d'affaires réalisé par l'exposant).
- ne pas porter préjudice à un autre exposant (savoir-vivre, dégradation, perturbation de toute nature, empiètement, dénigrement,...).
- ne pas introduire d'alcool sur le stand.
- laisser l'emplacement propre à son départ.

Tests vélos :

L'Organisateur gèrera les inscriptions aux tests vélos. Les personnes souhaitant tester un vélo devront fournir une caution par chèque et une carte d'identité.

Installation des exposants :

Montage :

- Installation possible le samedi 3 juin à partir de 07H00, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de paiement. Des consignes seront communiquées ultérieurement. Une installation sera possible la veille (à définir).
- L'exposant devra avoir son stand en état de fonctionnement sur les créneaux d'ouverture au public soit de 10H00 à 18H00.
- La plaque du véhicule qui accèdera au parc exposants devra être communiquée au préalable à l'organisation. Aucun véhicule de tourisme ne pourra pénétrer librement dans le parc exposants sans autorisation.
- Tous les matériels des exposants, quels qu'ils soient doivent être stockés sur les stands et ne pas encombrer les allées.

Démontage :

- Le démontage pourra commencer le jour de l'événement après 18H00.
- L'exposant devra laisser un emplacement propre. Les emballages et déchets devront être évacués par les exposants avant de quitter les lieux du festival.

Les opérations de montage et démontage s'effectueront par l'exposant.

Assurances et autorisations légales des exposants :

- L'exposant devra être habilité à effectuer l'activité pour laquelle l'Organisateur lui cède un emplacement commercial,
- Il devra être en possession des assurances nécessaires à sa présence sur l'évènement. L'exposant est tenu d'assurer à ses frais l'ensemble de ses responsabilités, ainsi que ses propres biens pendant toute la durée du festival.
- Il devra être en règle vis-à-vis des organismes sociaux et être en conformité avec la législation du travail pour lui-même et les personnes travaillant pour son organisation.
- Il abandonne, par le seul fait de sa participation, tout recours contre l'organisation du FestiBike pour quelque dommage, préjudice, vol ou perte que ce soit et qu'elle qu'en soit la cause. La signature de la demande d'admission vaut renonciation à recours.
- L'organisation décline toute responsabilité pour tous vols et dégradations qui seraient commis pendant la durée du festival (périodes de montage et démontage du festival inclus) sur le mobilier, le matériel et les marchandises diverses mis en place sur les emplacements par les exposants.

3.4. SITE DE LA MANIFESTATION

Accès et stationnement :

L'évènement aura lieu aux espaces verts du ramier, complexe sportif, à Lacroix-Falgarde. Un sens de circulation sera mis en place pour ne pas déranger les riverains. Il sera formellement interdit de se garer devant les habitations.

Stationnements possibles :

- Stationnement sur le parking "noté Festibike sur Google" chemin de Castelviel,
- Stationnement le long du chemin de la Berterole, après la clôture du terrain de bosses (se garer sur la gauche de la voie),
- Stationnement le long de l'allée Louis Delafage, devant le chateau (se garer sur la gauche de la voie),
- Stationnement le long du chemin de l'Aliette, en face du boulodrome,
- Stationnement sur le parking du centre commercial, uniquement derrière le primeur Fraîcheur et saveur,
- Stationnement sur le parking de l'église,
- Stationnement sur le parking de l'école.

Buvette et restauration :

Des buvettes et points de restauration (foodtrucks) seront présents sur place midi et soir.

Comportement éco-responsable :

Le FESTIBIKE TOUR c'est aussi... Adopter et faire adopter une démarche éco-responsable tout au long de l'évènement : toilettes sèches, gobelets consignés, tri des déchets, reprises d'invendus...

Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement.

Sécurité :

L'introduction sur le site de l'évènement de tout objet dangereux ou illégal (notamment alcool, drogue, arme à feu, objet contondant, matière explosive) sera strictement interdite.

L'introduction de tout signe distinctif faisant la promotion, sous quelque forme que ce soit, d'une opinion politique, philosophique ou religieuse susceptible de porter atteinte à l'image de l'évènement sera également prohibée.

L'Organisateur ainsi que le personnel de sécurité sera habilité à refuser l'accès à l'évènement ou à une activité à un participant dont le comportement serait susceptible de perturber le bon déroulement de l'évènement.

L'Organisateur pourra faire appel à du personnel de sécurité habilité à contrôler tant les personnes que leurs effets personnels. Toute personne souhaitant accéder au site accepte de se soumettre à ce contrôle. En cas de refus, elle ne sera pas autorisée à accéder au site. Les gendarmes de CASTANET / RAMONVILLE feront des passages réguliers tout au long de l'événement, en véhicule et à pied.

Un service de gardiennage de nuit sera mis en place.

Secours :

Un service de secours sera présent sur le site. Il sera assuré par « La protection civile de Haute-Garonne ». Les équipes de secouristes seront basées sur le festival et pourront se rendre sur les parcours en cas d'urgence.

Les pompiers pourront également être mobilisés en cas de besoin.

4. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

4.1. Tarifs des activités, stands et produits dérivés

TARIFS	Jusqu'au 19/05/23	Du 20/05 au 31/05/23	Le jour J
Randonnées : *			
RANDO HÉROÏQUE (trace GPS)	12€/pers	14€	17€
PACK RANDO HÉROÏQUE + MAILLOT	20€/pers	22€	25€
RANDO EXTRÊME (trace GPS)	12€/pers	14€	17€
PACK RANDO EXTREME + MAILLOT	20€/pers	22€	25€
RANDO SPORTIVE	12€/pers	14€	17€
PACK RANDO SPORTIVE + MAILLOT	20€/pers	22€	25€
RANDO LOISIR	10€/pers	12€	15€
PACK RANDO LOISIR + MAILLOT	18€/pers	20€	23€
RANDO FAMILLE	10€/pers	12€	15€
PACK RANDO FAMILLE + MAILLOT	18€/pers	20€	23€
Rando Famille à partir de 3 personnes	-10 %	-10 %	-10 %
Pack Rando Famille+ maillot à partir de 3 personnes	-10 %	-10 %	-10 %
RANDO MIXTE VTT/CANOË	45€	45€	45€
PACK RANDO CANOE + MAILLOT	53€	53€	53€
Animations et épreuves : **			
Initiation VTT Trial	0€	0€	0€
Initiation draisienne	0€	0€	0€
Big Airbag 10H-13H30	10€	10€	10€
Big Airbag 14H-17H30	10€	10€	10€
Big Airbag 3 sauts	5€	5€	5€
Accès pumptrack / DirtPark 10H-13H	5€	5€	5€
Concours de Dirt			
Kids -17 ans	8€	8€	8€
Adultes + 17 ans	15€	15€	15€
Concours de Dual Trial	5€	5€	5€
Concours de Bunny up	5€	5€	5€

Stands exposants : ***			
STAND 3x3m surface nue	225€ HT	225€ HT	225€ HT
STAND 6x3m surface nue	315€ HT	315€ HT	315€ HT
STAND 12x3m surface nue	405€ HT	405€ HT	405€ HT
Option extension stand 3x3m nu	90€ HT	90€ HT	90€ HT
Option extension véhicule 6x2m	180€ HT	180€ HT	180€ HT
Option électricité	45€ HT	45€ HT	45€ HT
Sponsoring :			
Votre nom donné en exclusivité à une randonnée, animation ou épreuve + affichage de votre logo au départ	300€ HT		
Votre logo sur les plaques randonneurs (800 plaques)	400€ HT		
Affichage de votre entreprise sur le festival (oriflamme ou banderole fournie par vos soins)	200€ HT		
Produits dérivés :			
Gobelet écocup (1000 ex)			1€
Sticker holographique (200 ex)			2€
Maillot (300 ex)			10€
Casquette (50 ex)			20€

* Le tarif Rando comprend une boisson offerte.
Les tarifs sur les PACKS ne seront valables qu'en ligne.

** Les participants au concours de Dirt auront accès au terrain le matin sans surcoût.
Les participants au concours de Dual Trial auront accès aux zones le matin sans surcoût.

*** Réservation et paiement en ligne d'un stand avant le 15 avril 2023.

4.2. Modalités d'inscription et de paiement

Les inscriptions aux randonnées et aux activités se feront en ligne, sur le site www.festibike.fr, et sur place le jour de l'évènement.

Les commandes d'emplacements pour les exposants se feront également en ligne, sur le site www.festibike.fr/exposants/

Le jour de l'évènement, les participants se présenteront à l'accueil avec leur justificatif d'achat (Billet avec Code de Sécurité).

Pour des raisons d'organisation et afin de réduire les délais d'attente à l'accueil, il est préférable de s'inscrire à l'avance. L'inscription le jour même sera possible dans la limite des places disponibles.

Les règlements en ligne se feront par Carte Bancaire. Ils seront réalisés via une plateforme de paiement sécurisée, complétée par des mesures de contrôle spécifiques, afin de garantir la sécurité des achats effectués et de lutter contre la fraude. Le jour de l'évènement, les règlements par Carte Bancaire, en espèces ou par chèque (sur présentation d'une pièce d'identité) seront autorisés.

Les tarifs sont indiqués en euros, toutes taxes comprises. Ils ne tiennent pas compte d'éventuelles réductions qui pourraient être consenties par l'organisation.

4.3. Modifications, reports et annulations

Si les circonstances l'exigent, l'organisation pourra être amenée à modifier un parcours, la position des ravitaillements, modifier, reporter la date et/ou les horaires d'un épreuve, voire, annuler l'évènement dans son ensemble.

La responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat soit à un cas de force majeure (intempérie, fermeture par les autorités publiques, guerre, épidémies...).

Tempête, mauvais temps, pluie, ne peuvent donner droit au remboursement du montant de la participation, dès lors que l'évènement est maintenu par l'Organisateur.

De même, la responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

En cas d'annulation pour force majeure, l'Organisateur pourra proposer si c'est possible et en fonction des circonstances, une compensation telle que la substitution par un autre évènement organisé par l'Organisateur, du report de l'évènement ou du remboursement de la commande, si l'utilisateur en faisait la demande.

L'Organisateur se réserve le droit de juger de la gravité de la force majeure.

Toute annulation de la part d'un compétiteur, survenant dans les 15 jours calendaires précédant la manifestation, sera considérée comme nulle et ne sera pas remboursée.

4.4. Litiges, médiation, droit applicable

Toute réclamation née à l'occasion de l'évènement devra être faite par écrit, en français, en rappelant le nom, prénom du participant et son activité, adressée au siège de l'Organisateur (adresse au-dessus).

En cas de litige ne pouvant être résolu par les parties à l'amiable, un recours devra être formulé auprès du Tribunal de Commerce de Toulouse.

4.5. Droit de rétractation sur produits de merchandising

Pour tout achat de produits de type maillot, casquette, mug, etc, selon les dispositions légales en vigueur, l'acheteur disposera d'un délai de trente (30) jours à partir de la date de l'évènement pour se rétracter.

Ce droit ne s'appliquera pas aux articles personnalisés ou confectionnés sur demande.

La demande de rétractation devra parvenir à l'organisation au plus tard quatorze (14) jours suivant le retrait de la commande + quatorze (14) jours pour renvoyer le ou les produits concernés par la rétractation.

Les frais de retour restent à la charge du client. Les produits retournés doivent être intacts, en parfait état de revente, dans leur emballage d'origine. Les articles retournés incomplets, abîmés, endommagés ou salis par l'utilisateur consommateur ne seront ni repris ni remboursés. Un justificatif d'achat sera demandé.

4.6. Assurances

Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur aura souscrit une assurance auprès de la société AXA (par Conseils Assurance Ramonville) couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants.

L'intervention de cette assurance est limitée aux dommages, sinistres, de quelque nature qu'ils soient, causés aux tiers à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive.

Les randonnées seront assurées auprès de la Fédération Française de Cyclisme.

Il est recommandé aux participants d'être eux-même couverts par une assurance responsabilité civile. Également, il est recommandé aux participants, ne possédant pas d'assurance individuelle accident adaptée à la pratique cycliste, de souscrire une assurance incluant ce type de garanties, qui les couvrira en cas d'accident corporel.

Dommages matériels et vols : L'organisation ne sera pas tenue responsable en cas de perte, casse ou vol de matériel.

Les participants s'engagent à dégager l'organisation et ses dirigeants ou responsables de toutes les responsabilités en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommages sans aucune exception ni réserve, survenant sur le parcours, circuits et installations empruntés lors de l'évènement.

4.7. Utilisation d'images

Images du participant : L'Évènement pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, chaque participant autorise expressément l'Organisateur, ses ayants-droits ou ayants-cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de L'Évènement, pour une durée ne pouvant excéder dix (10) années suivant la date de l'Évènement.

Le participant autorise à ce titre expressément l'Organisateur à concéder aux partenaires de l'Évènement des sous-licences d'exploitation de son Image pour une exploitation commerciale et publicitaire de l'Image.

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son Image.

Images de l'Évènement : Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'Évènement captée par le participant à l'occasion de sa participation à l'Évènement doit être limitée à une exploitation personnelle et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'Évènement.

Images aériennes : Le jour de l'Évènement, des aéronefs télépilotés (drones) pourront être utilisés à des fins de tournage.

De façon générale, en accédant à l'évènement, les visiteurs, randonneurs et compétiteurs autorisent l'Organisateur et ses partenaires à exploiter les images prises à cette occasion, sans que ceux-ci puissent s'y opposer au titre de leur droit à l'image, ni à prétendre à une quelconque contrepartie financière.

Les exposants renoncent expressément à tout recours contre l'organisation pour l'utilisation de clichés, citations ou films, représentant la marque, l'enseigne ou autre signe distinctif étant propriété de l'exposant.

4.8. Gestion des données personnelles

Conformément à la loi Informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles.

Se reporter aux mentions légales sur le site www.festibike.fr

4.9. Engagement contractuel

Le présent règlement est considéré comme lu et accepté dès l'inscription.

L'engagement est ferme, définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

De façon générale, en s'inscrivant à une activité proposée sur l'événement, les participants s'engagent à en accepter toutes les conditions ci-dessus énoncées.

Ils dégagent l'organisation et ses dirigeants ou responsables de toutes responsabilités en cas d'accident, de vol de quelque nature que ce soit ou de dommages sans aucune exception ni réserve, causé par eux-même ou par autrui, personnes, animaux, véhicules et tous objets et biens rencontrés sur les parcours et installations.

En cas de conflit, les dispositions de ces conditions prévaudront.